



communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 DECEMBRE 2015

Date d'envoi de la convocation : 8 Décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 75

Nombre de Procurations : 11 Nombre de Votants : 86

Date d'affichage du compte rendu : 21 Décembre 2015

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 4500000 1016

PRESIDENCE DE: M. Alain SUGUENOT

<u>Présents</u>: <u>Titulaires</u>: Mmes et MM. Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, , Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut

France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Mme Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge

<u>Suppléants</u>: M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY LES BEAUNE), M. Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY), M. BAUDOIN Jean-Louis (Suppléant de LEVERNOIS).

GRAPPIN, , Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

<u>Délégués ayant donné procuration :</u>

- M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION.
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- M. Franck CHAMBRION à Mme Chantal MITANCHEY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- M. Thierry LAINE à M. Pascal MALAQUIN,
- M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
- M. Sylvain JACOB à M. Jean CHEVASSUT.

<u>Délégués Absents non suppléés et non représentés</u>: M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, M. Marc DENIZOT, Mme Annie BARAT, M. Christian POULLEAU, Bernard NONCIAUX, M. Claude MOISSENET, Mr Jean POIGEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT

RESILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE BAUBIGNY:

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé de transférer le service périscolaire du soir à la commune de BAUBIGNY, en gestion conventionnelle au titre de l'article L5215-27 du CGCT.

Il précise que dans le cadre de la convention qui en est découlée, la commune de BAUBIGNY a assuré -dans le château d'EVELLE propriété de la Villecentre mise à disposition du RPI BAUBIGNY, La ROCHEPOT et Saint-ROMAIN- la gestion de ce temps périscolaire entre le 1er janvier et le 3 juillet 2015 et, par tacite reconduction, depuis le 1er septembre jusqu'au 16 octobre 2015 inclus.

Il indique que le bilan réalisé et les échanges qui se sont tenus dans le cadre des Bureaux des 10 septembre et 8 octobre derniers, ont laissé apparaître que, si le contenu pédagogique est considéré comme satisfaisant, l'organisation administrative s'est avérée défaillante en présentant, en particulier, un manque de lisibilité pour l'usager et un risque de confusion dans les responsabilités entre la Commune et la Communauté d'Agglomération.

Le rapporteur rappelle que dans sa séance du 5 novembre dernier, le Bureau communautaire a décidé de suspendre la délégation de gestion de la compétence périscolaire à la commune de BAUBIGNY et donc de reprendre en gestion directe l'accueil périscolaire du soir à compter du 2 novembre 2015.

Le Conseil de Communaute, après en avoir délibéré, par 60 voix pour, 11 contre et 14 abstentions, M. Patrick MANIERE ne prenant pas part au vote

> confirme la résiliation de la convention de gestion du service périscolaire du soir conclue avec la commune de BAUBIGNY dans les conditions retenuespar le Bureau du 5 novembre 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié contorme

LE PRESIDENT COMMUNAUTÉ

LE PRESIDENT et par de legation

LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Annule et remplace délibération 12-223 transmise le 30/12/2015 - erreur numéro. - Délibération Conseil communautaire du 14 Décembre 2015 - Résiliation de la convention de gestion de la compétence périscolaire avec la commune de BAUBIGNY

Date de transmission de l'acte :

04/01/2016

Date de réception de l'accusé de

04/01/2016

réception:

Numéro de l'acte :

15-223 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20151214-15-223-DE

Date de décision :

14/12/2015

Acte transmis par :

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.2. Aide sociale